

BRACELETS CHEVREUIL

CETTE NOTE A POUR OBJECTIF DE DÉFINIR LA POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES BRACELETS CHEVREUIL SAISON 2022/2023 AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE CHASSE LA VIGILANTE

Il est demandé par le président de la Vigilante à la FDC 84 le total de 20 bracelets, en cohérence avec la saison précédente.

Les membres de l'association de la Vigilante effectuent leur desiderata par écrit (postal, mail, sms) **au plus tard le 09 septembre 2022.**

Il est attribué à chaque demandeur, dans un premier temps, un bracelet avec constitution d'une réserve. Dans le cas pour lequel le nombre de demandeurs serait supérieur au nombre de bracelets disponibles, il sera effectué une attribution par tirage au sort, en respectant une attribution équilibrée par secteurs situés de chaque côté de la départementale 900.

Les bracelets sont réglés au comptant et non remboursables, **ils devront être utilisés avant le 15 novembre 2022.** À cette date les bracelets non utilisés seront restitués à la Vigilante pour être redistribués, sans remboursement.

Chaque bénéficiaire informe la Vigilante le jour même de l'utilisation du bracelet (postal, mail, sms).

L'utilisateur, s'il souhaite un nouveau bracelet, effectue une nouvelle demande suivant la même procédure.

L'utilisation des bracelets avant la fermeture générale le 08 janvier 2023 est à privilégier.

Toute utilisation du carnet de battues chevreuil, après cette date, sera soumise à l'accord de la battue sanglier du secteur concerné pour le jour souhaité.

Le non-respect de ces dispositions entrainera l'annulation d'une demande de bracelet l'année suivante.

Le bon fonctionnement de cette procédure permet à la Vigilante de solliciter au plus tôt et en temps réel la FDC 84 pour l'attribution de nouveaux bracelets et une gestion raisonnée des territoires.

Mail : aptchasselavigilante@gmail.com La VIGILANTE

Tel : 07.49.47.39.47

Association de chasse d'APT